



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 septembre 2021

DELIBERATION N° 2021/036

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 22 septembre 2021, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN, Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT

EXCUSES :

Aldo CARBONARI, Sandrine CURTET

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/07/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/07/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/036 : SORTIE DE PORTAGE, RACHAT A L'EPFL DU DAUPHINE DES MURS DE LA PHARMACIE, CADASTREE AB55

Madame **Nathalie GOIX**, Rapporteuse,

La municipalité a souhaité organiser et valider avec l'EPFL-D, un plan de déstockage et de réalisation des opérations associées aux terrains en cours de portage auprès de l'EPFL-D.

VU la délibération n°2011/062 du Conseil Municipal de Noyarey en date du 19/09/2011, relative à la demande de mise en portage du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AB55, correspondant au lot numéro 3 de la copropriété de ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT la convention de portage du bien précité, prenant effet à la date de signature de l'acte notarié d'acquisition par l'EPFL du Dauphiné, soit à compter du 28 juillet 2011, pour une durée réglementaire maximale de 6 ans sans prolongation possible, imposant une sortie de portage avant le 28 juillet 2017 ;
Considérant en conséquence qu'il convient de procéder à la régularisation de ce dossier, impliquant de procéder à une sortie de portage de ce bien.

CONSIDÉRANT que le bien concerné est actuellement loué par l'EPFL-D, au titre d'un bail commercial, à la Pharmacie de Noyarey ;

CONSIDÉRANT que la commune a un intérêt à maintenir le locataire dans ses murs pour favoriser la vitalité commerciale du village ;

CONSIDÉRANT que l'EPFL du Dauphiné a produit un bilan de la valeur de revient au coût réel du bien pré-cité qui reprend le coût d'acquisition de 114 179,66 € HT, le coût de portage et de revente de 17 238,42 € HT, et les recettes perçues pour 71 650,42 € HT, soit un prix de cession de 42 529,24 € HT.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'une cession directe à la commune, l'EPFL du Dauphiné a l'opportunité de céder ces biens à leur prix de revient, soumis à la TVA sur marge. Cependant, la margé étant négative, le montant de la TVA est de 0 € pour cette opération ;

CONSIDÉRANT l'avis du Domaine n°2021-38281-57427 du 31 août 2021, précisant que le montant de 42 529,24 € HT qui correspond au coût de revient global engagé par l'EPFL pour l'acquisition de ce bien, diminué des recettes perçues, n'appelle pas d'observation de la part de la Direction Générale des Finances Publiques.

Propose au Conseil municipal :

De mettre fin à cette convention de portage en procédant au rachat du bien pré-cité au prix de cession de 42 529,24 € HT et d'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 30/09/2021
Reçu en préfecture le : 29/09/2021
Exécutoire le : 30/09/2021

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 28 septembre 2021

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

